

**COMMUNE DE NEUVILLY EN ARGONNE**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 05 janvier 2024*

*Ouverture de séance à 20h30, sous la présidence de M. JEANNESSON Alain, Maire.*

**Membres présents** : Mmes et Ms : BONTEMPS Joël, FERAUX Guy, HINGREZ Olivier, JEANNESSON Alain, JOLY Nicolas, ROUSSEL Claude, ROUSSELOT Marie Christine, COLLET Damien, JACQUEMET Vincent

**Membres excusés** : DETANTE Florian, CHARLENT Ghislaine

**Secrétaire de séance** : JOLY Nicolas

**1- Validation du dernier conseil municipal**

- Nicolas JOLY, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture pour émargement du dernier compte-rendu de conseil municipal du 6 novembre 2023. M. le Maire fait remarquer que ce compte-rendu n'a pas été mis à l'affichage, donc qu'il n'y a pas eu de publication comme l'impose la réglementation. Il se renseignera auprès de la DGFP concernant le versement de 12 000 euros du budget principal (BP) de la commune sur le BP du service des eaux (SDE).

**2- Commissions communales et intercommunales**

- Le conseil désigne les membres des différentes commissions communales et intercommunales. Le tableau « révision des listes électorales » sera adressé à la Préfecture. Celui des commissions intercommunales 2024-2026 sera adressé à la CODECOM Argonne-Meuse.

**3- Indemnités des élus**

Est proposé pour l'indemnité du Maire le taux de 80% de 25,50% soit 20,4% du taux de l'indice brut terminal en vigueur soit 833,53 euros brut par mois.

Est proposé pour l'indemnité des Adjoints le taux de 80% de 9,90% soit 7,92% du taux de l'indice brut terminal en vigueur soit 323,61 euros brut par mois.

**4 – délégations**

Les délégations aux Adjoints sont les mêmes que celles effectives en 2020 et 2022. Elles sont prises par arrêté du Maire.

**5 – délivrance des coupes**

I/ Après en avoir délibéré et afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L243 alinéas 1-2-3 du Code Forestier, le conseil municipal décide la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers tiges reconnus en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 30, 37, 39.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants selon l'article L241.16 du Code Forestier : FERAUX Guy, JOLY Nicolas, HINGREZ Olivier.

Le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 30 septembre 2024. Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243.1 du Code Forestier.

II/Le conseil décide d'abattre tous les arbres malades le long de la route des Bercettes répartis en 4 lots réservés à des habitants de la commune. Prix du stère : 2€. Les rémanents devront être évacués au fur et à mesure de l'exploitation. L'acquéreur devra fournir une attestation de responsabilité civile. Date limite de fin des travaux : 15 mars 2024.

III/ Guy FERAUX, par sa compétence forestière, intervient fréquemment sur le terrain pour une bonne gestion de notre forêt communale. À sa demande, le conseil décide à l'unanimité de lui octroyer la gratuité pour 15 stères de son affouage pour les années 2024 et 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'augmentation du tarif de l'électricité pour les locations de la salle des fêtes. Le tarif du kwh, actuellement à 11cts passera à 22cts à partir du moment où la préfecture aura validé la délibération.

## **7 – demandes de subventions des écoles de Varennes et Clermont**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'octroi de 50€ par élève soit 50€ pour le voyage à Paris de l'école de Varennes (une élève) et 200€ pour le voyage au Mont Saint-Michel de l'école de Clermont (quatre élèves).

## **7 – demande de l'association du verre de l'Argonne (Les Islettes)**

L'association demande une subvention de 250€ pour la réalisation d'un roll-up de 2m sur 1m contenant des informations sur l'église qui s'il est réalisé y figurera de manière définitive. L'unanimité du conseil émet un avis favorable sous réserve d'un contenu qui conviendra à tous.

### **Divers :**

#### **- Contrôle PEFC**

La commune a été contactée par Nicolas MONNIER pour un contrôle PEFC afin de vérifier le respect des règles de gestion forestière durable selon les critères du label PEFC. Un rendez-vous a été pris le 17 janvier à 9h en mairie pour une visite en forêt communale. L'objectif sera la vérification de la gestion et un échange avec la commune au sujet du label PEFC. La commission forêt accompagnera ce contrôleur et notre agent ONF.

#### **- Personnels salariés de la commune**

Roxane MARCHAL : agent d'entretien pour la mairie et la salle des fêtes (2h par semaine)

Jean-Michel FULPESI : agent d'entretien communal (35h par semaine), actuellement en mi-temps thérapeutique jusqu'au 4 mars. Il devrait reprendre à temps complet après une visite médicale le 4 mars.

Sabine ANTOINE : secrétaire de mairie (8h par semaine). Ce temps s'avère insuffisant. Il est nécessaire d'avoir un temps de 15 à 20h par semaine.

#### **- Site internet**

Les médias en ligne sont nombreux à traiter de la commune. Certaines dérives lues sur des sites ont conduit à une mise à plat de ces supports. Le profil facebook « commune Neuville » sera supprimé et remplacé par le groupe « tu sais que tu es de Neuville si... », administré par Florent Tailhades, personne extérieure au conseil afin d'éviter tout amalgame. La page facebook « mairie de Neuville » présentera les informations de la commune en temps réel (à l'image du Neuville infos) mais aura l'avantage d'être en phase avec les modes de communication de notre époque. Un site internet sera créé. Il comportera des informations pratiques sur la commune, la CODECOM ainsi que des renseignements sur l'historique de la commune, les archives des conseils municipaux, etc.


#### **- Rapprochement avec la Guadeloupe**

La commune souhaite resserrer les liens qui unissent la Guadeloupe et notre commune. Nous avons fait un courrier aux 4 députés et aux 3 sénateurs de la Guadeloupe en joignant la plaquette « Neuville-en-Argonne d'hier à aujourd'hui » en espérant un retour de ces parlementaires.

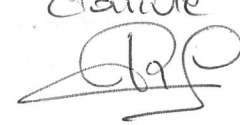
#### **- Emplacement de l'aire de jeu**

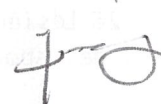
Les membres du conseil se rendront sur site pour étudier le meilleur emplacement en tenant compte des aspects sécuritaires et pratiques pour les familles.


*Séance levée à 21h55*

JEAN-JACQUES  



JOLY  


ROUSSEL  
Claude  


FERAUX  
Guy  


BONTEPS  
Joël  


MINDREZ  
Olivier  


JACQUETET  
Vincent  


ROUSSET  
